

D 709 ARGENTINE: LES MÈRES DE LA PLACE DE MAI
OU L'OUBLI IMPOSSIBLE

Le 30 avril 1981 marquait le 4ème anniversaire du commencement des manifestations hebdomadaires des "Mères de la place de mai" à propos des "disparus" d'Argentine (cf. DIAL D 687). "Où sont-ils?" Simple question, maintenant répétée chaque semaine depuis des années...

Interdite par le nouveau gouvernement du général Viola, la manifestation du 30 avril dernier a été maintenue. Une foule de quelque cinq mille personnes a bravé l'interdiction gouvernementale. Aucun incident n'a eu lieu.

Parallèlement, les Mères de la place de mai ont, pour la cinquième année consécutive, écrit aux évêques d'Argentine dont on continue de noter le silence. Elles ont également réagi vivement aux propos du général Gualtieri, commandant en chef de l'Armée de terre.

Ci-dessous, les deux textes des déclarations des Mères de la place de mai.

Note DIAL

 1- Lettre aux évêques d'Argentine (1er avril 1981)

Buenos-Aires, le 1er avril 1981

Au Cardinal Raúl Francisco Primatesta,
 président de l'assemblée de l'épiscopat,
 et à NN.SS les Evêques,
 membres de l'assemblée de l'épiscopat,
 avec tout notre respect.

Conformément au calendrier établi par vos soins, c'est en mai prochain que se réunira l'assemblée générale de l'épiscopat. D'après ce qu'on sait, les thèmes qu'elle doit aborder dans son document final sont en cours d'élaboration.

Les Mères de la place de mai estiment le moment opportun pour vous faire parvenir cette lettre. Elles ont l'espoir que vous vous ferez l'écho de la demande qui y est contenue et que vous aurez la possibilité de l'inclure - ou d'inclure une recommandation s'y rapportant - dans le document final en préparation.

Voici cinq années que les Mères de la place de mai font part de leur problème à votre assemblée générale. La première année, elles l'ont fait sous forme de témoignages individuels; et, par la suite, sous forme d'une déclaration conjointe de l'organisation qui les regroupe.

Une année a suffi au groupe pour comprendre que la douleur de l'une était celle de toutes, que la tragédie de l'une était celle de toutes. Nous avons découvert que rien ne relevait d'une volonté partielle ou isolée, mais que tout obéissait à un plan sinistre, soigneusement élaboré.

On a dû conserver dans les archives de l'assemblée de l'épiscopat les lettres que nous vous avons successivement envoyées, année après année, pour vous faire part de nos souffrances et de nos découragements. Ces lettres exprimaient aussi l'espoir que nous mettions dans les documents que publierait l'assemblée de l'épiscopat. Nous estimions en effet qu'elle était le seul organisme capable d'intercéder pour nous et de trouver une issue à notre terrible problème, issue qui conjuguerait vérité et justice.

Insister sur cela risque de vous sembler répétitif. Mais pour des mères de famille, non. Les Mères de la place de mai continuent d'attendre des ministres de l'Eglise du Christ qu'ils participent activement à la solution du problème des disparus. Car la condamnation de la violence, la défense de la dignité de l'homme, le refus de la torture, la protection de celui qui est sans défense, ainsi que le sens de l'équité, de la justice et de l'éthique se trouvent être dans l'esprit même de l'Eglise; ce qui est réaffirmé avec une force incontestable dans le document de Puebla, ainsi que nous le rappelions dans notre lettre de l'année dernière.

L'assemblée de l'épiscopat a, en une occasion donnée (document de mai 1977) (1), demandé "des garanties de vraie justice lors des arrestations, et le service de la vérité grâce à une information véridique et "honnête concernant les disparus, même si cette information devait être "douloureuse" (Mgr Novak, lettre pastorale de Carême, 1981). En une autre occasion, l'assemblée de l'épiscopat a rédigé un document secret, mais qui n'a pas été suivi d'effet (2). En dehors de cela, elle n'a émis aucune autre recommandation sur ce drame.

En avril de l'année dernière, l'assemblée de l'épiscopat a élaboré un document sur la valeur du dialogue, dans lequel l'Eglise s'est présentée comme l'interprète des "sans-voix". Nous avons le sentiment de faire partie de cet immense groupe des "sans-voix": peu de personnes ont crié en écho à nos dénonciations et appuyé nos demandes. Nous avons attendu. Si une voix s'est élevée, si elle s'est faite notre interprète, nous ne l'avons pas su. Et rien n'a changé.

Ce disant, il ne s'agit pas pour nous de critiquer l'Eglise d'Argentine. Nous ne faisons que rappeler la réalité qui est la nôtre. Et nous demandons seulement à l'Eglise de prendre clairement position, puisqu'elle doit être évangélique, prophétique et témoinante (3), la voix des sans-voix. Aussi espérons-nous, une fois encore, que l'assemblée de l'épiscopat interviendra sur ce problème et que ses ministres se feront la voix de tant de malheureux qui sont sans voix.

La voix de ces innombrables arrêtés-disparus, victimes de nous ne savons combien de brutalités et de tortures... acteurs ignorés de tant de

(1) Cf. texte intégral dans DIAL D 385 (NdT).

(2) Cf. DIAL D 535 (NdT).

(3) L'expression est d'Adolfo Pérez Esquivel. Cf. son livre "Le Christ au poncho", Le Centurion, 1981 (NdT).

gestes de noblesse, de dignité, d'amour, d'héroïsme, comme aussi de peurs immenses, de cauchemars épuisants, d'évanouissements sans fin... nos enfants chéris! Qui aide ou a aidé ces âmes solitaires? Qui accueille ou a accueilli leurs tremblements?

Et de ce côté-ci de l'enfer, dans ce monde réel, la voix de leurs parents!... L'autre versant de la douleur, dans cette tragédie unique, dans cette situation de péché, un péché d'injustice malheureusement inventé en Argentine. Douleur infime, pourtant, en comparaison de celle de nos enfants. Car nous avons le ciel bleu, la pluie rafraîchissante, les fleurs, les oiseaux, le lit moelleux... Mais au cours des veilles, dans les nuits froides ou dans celles de la chaleur étouffante, qui peut freiner l'enchaînement des sombres visions qui l'assaillent? Qui peut procurer la paix et le repos à ce va-et-vient de la pensée autour de l'image du fils, sans savoir s'il "existe" ou "n'existe plus", s'il faut pleurer sa mort (et si cela est, où et comment s'est-elle produite?) ou l'attendre parce qu'il est vivant?

Dans le document intitulé "Les effets de la répression sur la famille argentine" que notre groupe a élaboré à l'intention du synode des évêques tenu à Rome en octobre dernier, nous avons signalé les conséquences déchirantes et traumatisantes que la mise en oeuvre de la théorie antichrétienne de la sécurité collective, prise comme valeur suprême, a provoquées dans les foyers argentins. Cette théorie ainsi décrite - avec, en outre, tout ce qui est tu sur elle - a donné naissance à la technique infernale des "disparitions", créatrice d'une espèce atypique de personnes qui n'entrent dans aucune des catégories juridiques établies, puisqu'elles n'appartiennent ni à la vie ni à la mort (4). Ce sont des êtres fantasmagoriques, une inconnue déchirante.

Dans sa lettre pastorale pour l'Avent 1980 qui donne un échantillon d'injustices pour susciter l'inquiétude de la communauté chrétienne (5), Mgr Miguel Esteban Hesayne écrit: "C'est un délit très grave d'enlever "une personne; mais le péché est encore plus grave, inqualifiable, quand "on enferme cette personne dans la catégorie de "disparu", sur disposition "de qui que ce soit."

Il suffit d'être lecteur attentif des journaux pour savoir qui sont les auteurs de ce drame. Vous le savez aussi. Et pas seulement par la lecture des journaux, mais également par les innombrables lettres de dénonciation que nous avons reçues des familles concernées; par les documents d'institutions internationales, officielles ou non, qui ont rendu compte de ces faits; et par les témoignages publiés à l'étranger, émanant de personnes qui, après avoir connu cet enfer, ont été libérées.

Au cours de l'année 1980, des militaires en fonction ont fait des déclarations par lesquelles ils reconnaissent la responsabilité pleine et entière des forces armées dans le combat antisubversif, au plan théorique et pratique (6). La gravité de cette reconnaissance est accrue par des

(4) C'est précisément pour faire entrer le "disparu" dans une catégorie juridique que s'est réuni à Paris, en janvier 1981, un colloque international de juristes sur "La politique de disparition forcée de personnes". Cf. DIAL D 687 (NdT).

(5) Sur sa lettre confidentielle à la commission permanente de l'épiscopat, sur le même sujet, cf. DIAL D 606 (NdT).

(6) En particulier le discours du général Riveros. Cf. DIAL D 642 (NdT).

déclarations du genre: "Les forces armées n'admettront pas la révision des méthodes de lutte contre le terrorisme"; "A une armée victorieuse, on ne demande pas de comptes" (Général Viola, "Clarín" du 12/4/80). Des concepts identiques ont également été émis au cours de la conférence de presse donnée par ce général lors de sa récente visite aux Etats-Unis. Le 14/11/80, le journal Clarín recueille cette expression du général Saint Jean: "Ce qui convient le mieux à tous les argentins, c'est de "jeter un précautionneux manteau de l'oubli et du silence sur le thème "des disparus."

Admettre ce dernier point de vue, ce serait accepter qu'il y ait des personnes et des institutions pouvant échapper aux normes de la morale et du droit, par-delà le bien et le mal, et qui ne seraient pas obligées, au contraire de chacun des citoyens, de rendre compte de leurs actes devant Dieu et devant le peuple. C'est par des restrictions de ce type, dogmatiquement imposées d'en haut, qu'on empêche la connaissance du drame qui est le nôtre et qu'on impressionne l'opinion publique de façon négative.

Jeter le manteau de l'oubli sur ce qui s'est passé constituerait une erreur tant pour la morale d'un peuple que pour le sens de son histoire. Connaître la réalité d'un fait - ou en être soi-même l'auteur, surtout si l'on exerce le pouvoir - et ne pas le dire, c'est une atteinte à la communauté et une dérobade vis-à-vis d'elle. Il est impossible de cacher la vérité car elle émerge comme le sommet d'un iceberg, même si le plus important est ce qu'on tait, ce qu'on ignore, mais qui existe et qui apparaîtra.

Comme mères, nous ferons tout pour que cette vérité apparaisse. Et nous espérons que l'Eglise nous y aidera. Sa Sainteté l'a dit: "Sans vérité il n'y a pas de paix".

Le général Roberto Eduardo Viola, président de la République désigné, a déclaré en Amérique du Nord: "Le gouvernement argentin est réticent à "publier des listes de "disparus" car il n'a nullement la certitude qu' "ils soient tous morts." Cela signifie-t-il qu'il y a des "disparus" vivants?

Quant au général Albano Harguindeguy, il vient de déclarer, à propos du problème des "disparus", qu'"il s'agit d'un fait irréparable que, "seul, le temps pourra effacer. Je suis d'accord pour dire qu'il faut "trouver une solution à ce problème, mais je n'ai pas de réponse à cela". Le général se trompe. Ces plaies ne se cicatrisent pas. Et l'Eglise, tout comme les mères et les citoyens affectés dans leur conscience morale, savent quelle est la voie qui mène à la solution définitive.

Monsieur le Président de l'assemblée de l'épiscopat,

Nosseigneurs les Evêques,

nous venons, en tant que Mères de la place de mai, demander à votre assemblée d'être une voix et un acte dans le règlement de ce problème dramatique.

Nous croyons que le martyre de nos fils doit être éclairci une fois pour toutes. Ils ne peuvent continuer d'être des fantômes qui flottent entre l'être et le non-être. Nous croyons que la douleur de leurs parents

mérite le plus grand respect et qu'il importe d'accéder à leurs demandes par la justice et la vérité. Il faut DIRE LA VERITÉ, ET TOUTE LA VERITÉ. Par dignité humaine et par respect pour ces silencieux "disparus" à qui on a ôté toute possibilité de réplique et de défense. Par sens de la morale chrétienne - qui n'admet pas des crimes bons et des crimes répréhensibles - afin de permettre à la sincérité d'exister et à chacun d'assumer ses responsabilités pour le bien du pays.

Nosseigneurs les Evêques,

nous venons, en tant que Mères de la place de mai, vous demander d'intercéder pour tous et chacun des "arrêtés-disparus" du pays. Chacune d'entre nous porte sa tragédie personnelle, plus ou moins sanglante, plus ou moins dramatique, plus ou moins visible, mais toutes avec le même dénouement: la disparition d'un être cher. La plupart d'entre nous ont vu ou su comment nos fils et filles ont été arrachés vivants de leur foyer, de leur lieu de travail ou en pleine rue, par des gens qui disaient appartenir aux forces armées ou aux forces de sécurité. Si de tels agissements sont le fait de nos gouvernants, ceux-ci ont l'obligation de nous dire où sont nos enfants et qui les juge. La théorie de la "sale guerre" ne peut, parce que réfutable, être reçue, et encore moins par les pasteurs du Christ.

L'Eglise ne peut être complice de ce silence. Avec nous, elle doit demander QUE REAPPARAISSENT VIVANTS LES ARRÊTÉS-DISPARUS; QU'IL SOIT RENDU COMPTE, DE FAÇON DETAILLÉE, DE LA DESTINÉE DE CHACUN D'EUX. Faute de quoi, nous devrions reconnaître qu'un génocide a eu lieu - ce que nous ne pouvons admettre, l'idée même ne nous traversant pas l'esprit.

Mais si la réalité d'une telle tragédie venait à être confirmée, nous aurions à rappeler les paroles du Saint-Père: "Restaurer la vérité, c'est d'abord appeler par leur nom les actes de violence sous toutes leurs formes. Il faut appeler le meurtre par son nom: le meurtre est un meurtre, et les motivations politiques ou idéologiques, loin d'en changer la nature, y perdent au contraire elles-mêmes leur propre dignité. Il faut appeler par leur nom les massacres d'hommes et de femmes, quels que soient leur appartenance ethnique, leur âge et leur condition. Il faut appeler par leur nom la torture et, avec les qualifications appropriées, toutes les formes d'oppression et d'exploitation de l'homme par l'homme, de l'homme par l'Etat, d'un peuple par un autre peuple. Il faut le faire (...) pour aider au changement des comportements et des esprits, et pour rendre à la paix sa chance" (Message pour la journée de la paix de 1980).

En mettant tous nos espoirs dans la déclaration de votre assemblée, Monseigneur le Cardinal et Nosseigneurs les Evêques, nous vous saluons très respectueusement.

Les Mères de la place de mai

Hebe P. de Bonafini, présidente
M. de Cerruti, secrétaire

2- Réplique au commandant en chef de l'armée (11 avril 1981)

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU DISCOURS PRONONCÉ
PAR LE GÉNÉRAL GUALTIERI LE 10 AVRIL 1981

Le général Gualtieri a prononcé un discours pour évoquer la mémoire de ceux qui sont tombés dans le combat contre la subversion et qui étaient membres des forces armées.

Nous tenons, en premier lieu, à faire savoir que nous comprenons et partageons la douleur des familles de ces victimes, comme nous comprenons et partageons la douleur que causent toutes et chacune des morts inutiles provoquées par la violence dans le monde. Cette affirmation - qui constitue un principe fondamental de notre idéal - étant posée, nous passons à l'analyse des concepts avancés par le général Gualtieri au cours de l'allocution qui nous intéresse.

Le général Gualtieri a parlé d'une "guerre tellement spéciale" qu'elle aurait été menée par l'Armée sur décision du sommet, c'est-à-dire le commandant en chef, "seul responsable des succès et des erreurs de ses subordonnés" (7). L'actuel commandant en chef a également déclaré que "l'Armée a reçu un mandat clair et l'a exécuté en conformité avec l'ordre légal, sur la base d'une absolue légalité. Elle l'a fait conjointement avec la Marine et l'Armée de l'air, en bénéficiant du concours de tous les organes de sécurité et de police". Il a également dit qu'il l'a "fait (...) dans le respect de sa devise traditionnelle: subordination et valeur".

SI NOUS SOMMES D'ACCORD avec le général Gualtieri sur le caractère très spécial de cette guerre, car, hormis les affrontements armés de Tucumán, l'imagination même la plus fébrile ne se hasarderait pas à qualifier d'épisodes de guerre les milliers d'arrestations, suivies de disparition, pour des milliers de personnes sans défense, sans armes et arrachées de leur domicile, de la rue, de leur lieu de travail ou d'étude par des groupes importants, fortement armés et appartenant aux forces de sécurité;

NOUS NE SOMMES PAS D'ACCORD avec le général Gualtieri sur le fait que ces dits "procédés" aient exigé de la valeur. Ils requéraient plutôt l'impunité: leurs auteurs ont obtenu cette impunité.

NOUS NE SOMMES PAS NON PLUS D'ACCORD avec son affirmation selon laquelle le mandat reçu par l'Armée a été exécuté en conformité avec l'ordre légal, sur la base d'une absolue légalité. Au contraire les procédés ont été parfaitement illégaux et ont été utilisés en dehors du cadre légal.

Pendant son discours, le général Gualtieri a tissé une série de considérations qui sont le seul fruit de ses désirs personnels et que nous détaillons ci-après.

(7) Sur les responsabilités de l'état-major des armées dans la question des disparus, cf. DIAL D 534 et 642 (NdT).

Le général a déclaré: "L'Histoire a conclu un chapitre au cours duquel, dira-t-on, il a été oeuvré dans le respect des normes fondamentales qui incombent à une force organique." Nous savons déjà que les membres notoires du "processus", qui sont du gouvernement ou l'ont été jusqu'à une date récente, aiment les affaires classées ou les chapitres conclus. Mais, pour la circonstance comme en d'autres, ce ne sont pas eux qui en décideront de par leur propre volonté; c'est l'Histoire qui en décidera. Et c'est l'Histoire qui, avec le temps, dira s'il a été oeuvré dans le respect des normes fondamentales qui incombent à une force organique ou non.

Le général a également affirmé: "La nation a reçu une blessure. Voici qu'elle s'est refermée, par la volonté de la nation elle-même". Le peuple de la nation argentine n'a pas eu la possibilité d'exprimer sa volonté durant les cinq années écoulées. Quant à nous, Mères de la place de mai, nous demandons avec insistance la réapparition de nos fils et filles: c'est la seule chose que nous recherchions, et non pas des avantages, ainsi que l'a prétendu le chef de l'Armée en parlant de ceux qui ressassent en permanence leur douleur; c'est pourquoi nous affirmons que cette blessure ne s'est pas refermée. Et elle ne se refermera pas tant que "la responsabilité assumée en totalité pour l'action menée" par les forces armées - selon l'expression même du général Gualtieri - ne se traduira pas, pour ceux qui assument cette responsabilité, en comptes rendus sur tous et chacun des "arrêtés-disparus".

C'est une affaire de stricte justice. Et rien de plus.

Maria Adela Gard de Antokoletz, vice-présidente
M. de Cerruti, secrétaire

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441